

Février 2011



FQSC

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ÉLIGIBILITÉ  
POUR LA LISTE DES ATHLÈTES IDENTIFIÉS  
2012 EN BMX

Secteur BMX | Version finale

## Table des matières

<b>MISE EN CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
SERVICES OFFERTS AUX ATHLÈTES FIGURANTS SUR LA LAIBMX EN 2012 .....	3
<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>4</b>
<b>CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ.....</b>	<b>5</b>
EXIGENCES MINIMALES .....	5
ENGAGEMENT ENVERS LE BMX .....	5
<b>CATÉGORIES DE CLASSIFICATION DE LA LAIBMX.....</b>	<b>6</b>
ATHLÈTE « EXCELLENCE » .....	6
ATHLÈTE « ÉLITE » .....	6
ATHLÈTE « RELÈVE » .....	6
ATHLÈTE « ESPOIR » .....	6
<b>CRITÈRES DE SÉLECTION .....</b>	<b>7</b>
CLASSEMENT ET RÉSULTATS REQUIS POUR FINS DE COMPARAISON .....	7
<b>REPLACEMENT D'UN ATHLÈTE .....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE 1 – SYSTEME DE POINTAGE .....</b>	<b>9</b>
POINTS SELON LES SANCTIONS DE COURSE ET LES CUMULATIFS DE CIRCUITS .....	9
POINTS SELON LE CLASSEMENT UCI NORD-AMÉRICAIN EN BMX.....	9
SELON UNE SÉLECTION SUR UN PROJET DE L'ÉQUIPE NATIONALE .....	9
<b>ANNEXE 2 – EXEMPLE DE FORMULAIRE D'APPLICATION POUR LA LAIBMX .....</b>	<b>10</b>

## **MISE EN CONTEXTE**

Depuis l'automne 2005, le secteur BMX de la FQSC a développé des règles d'identification des athlètes et a procédé à l'identification des athlètes de niveau relève, espoir et élite sur la liste des athlètes identifiés (LAIBMX). Cette liste n'est actuellement pas reconnue par le Ministère de l'Éducation, du loisir et du sport (MELS). Pour valoriser cet exercice, la FQSC offre certains services spécifiques de développement aux athlètes identifiés.

**Ce présent document s'adresse aux athlètes qui seront minimalement âgés de 11 ans au 31 décembre 2012.**

## **Services offerts aux athlètes figurants sur la LAIBMX en 2012**

### **Athlètes de niveaux relève, élite et espoir (14 ans et plus)**

- Présélection pour certains projets de l'Équipe du Québec de BMX
- Éligibilité aux programmes sport-études

### **Athlètes de niveau espoir (11 à 13 ans)**

- Éligibilité aux programmes sport-études

### **Reconnaissance de la LAIBMX par le MELS**

Lorsque le BMX sera reconnu officiellement par le gouvernement du Québec et qu'il aura déterminé le nombre d'athlètes par catégorie, chaque athlète aura accès à un crédit d'impôt (2,000\$ à 4,000\$) ainsi qu'à différents programmes de bourses. Actuellement, aucune somme d'argent n'est liée à l'identification d'un athlète sur cette liste. Les avantages liés à cette liste sont décrits précédemment.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Le comité de sélection (CS) responsable de la sélection des athlètes sur la liste des athlètes identifiés (LAIBMX) est composé du directeur du développement et de l'élite et du directeur technique BMX de la FQSC ;
- Les critères d'éligibilité et de sélection afin d'accéder à la LAIBMX sont conçus par le CS et approuvés par le comité directeur de BMX et ensuite par le conseil d'administration de la FQSC ;
- Cette liste est révisée une fois par année et peut être modifiée, au besoin, à n'importe quel moment de l'année ;
- Le comité de sélection (CS) se réserve le droit de remplacer ou annuler une place si le degré de compétitivité des coureurs potentiel n'est pas adéquat.
- Tant que le MELS n'aura pas reconnu le BMX dans ce programme, le comité directeur BMX conviendra du nombre d'athlètes par catégorie ;
- Tous les athlètes qui sont sélectionnés en premier lieu (et non les substituts) sur l'équipe nationale (junior et senior) en vue des Championnats du monde de l'année en cours seront automatiquement inscrits sur la LAIBMX ;
- Afin d'être pris en compte lors de la réunion de travail du CS sur l'établissement de la LAI, seuls les athlètes qui auront fait parvenir le formulaire à compléter selon la date exigée sur le site Web de la FQSC seront considérés. Ce formulaire sera publié sur le site Web de la FQSC dans la section BMX au moins trois semaines avant la date d'échéance d'application. Dans ce formulaire, les athlètes devront signifier leur intention de courir activement en BMX lors de la prochaine saison. Tout athlète qui signifiera son retrait de la compétition ne pourra être nommé sur la LAIBMX. Un exemple de formulaire à compléter est disponible à l'annexe 2;

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Afin d'être éligible sur la LAIBMX, l'athlète concerné doit être résident du Québec. La définition de « résident du Québec » est la suivante :
  - avoir sa résidence permanente au Québec depuis au moins un an ;
  - être détenteur d'une carte d'identification valide de la Régie de l'assurance-maladie du Québec;
- L'athlète doit détenir au moment de son application une licence en règle du secteur BMX de la FQSC dans une des catégories suivantes : championnat 19-29 ans H-F, championnat 17-18 ans H-F, challenge 10 à 16 ans.
- L'athlète ne doit pas être identifié « relève », « élite » ou « excellence » par une autre fédération provinciale dans la même année ou par une autre discipline cycliste dans la même année.
- Seulement les athlètes des catégories challenge 10-12 ans au moment de l'application qui s'engageront à s'inscrire à un programme sport-études reconnu par la FQSC ou qui seront déjà inscrits à l'un d'entre eux seront éligibles.

## Exigences minimales

Un athlète doit rencontrer certaines exigences minimales afin que son nom puisse apparaître sur la LAIBMX au terme de la saison (révision faite à l'automne). **Seules les raisons suivantes pourront être acceptées afin de motiver l'absence d'un athlète à l'une ou l'autre des compétitions plus bas mentionnées : être retenu sur un projet de l'équipe provinciale ou nationale, avoir un empêchement médical (billet du médecin obligatoire) ou un empêchement majeur accepté AVANT la compétition par le directeur technique de la FQSC secteur du BMX.**

Voici les exigences minimales selon la catégorie actuelle d'un athlète à rencontrer afin de figurer sur la LAIBMX en 2012.

### Championnat 19-29 ans (homme et femme)/ Championnat 17-18 ans (homme et femme)

- Participation obligatoire aux Championnats canadiens
- Participation obligatoire aux événements nationaux et internationaux en Ontario et au Québec
- Participation obligatoire à la Série de l'Est
- Participation obligatoire aux Championnats québécois

### Challenge 10 à 16 ans (homme et femme)

- Participation obligatoire aux événements nationaux et internationaux en Ontario et au Québec
- Participation obligatoire aux Championnats québécois
- Participation obligatoire à la Série de l'Est
- Participation obligatoire à 80% des événements de la Coupe du Québec

## Engagement envers le BMX

- Tout athlète, pour qui le CS jugera qu'il ne se consacre pas en priorité au BMX, pourra voir son nom retranché de la LAIBMX, et ce, à n'importe quel moment de l'année ;
- Tout athlète, à la suite d'un avertissement écrit, qui participe ou qui fait la promotion d'événements non sanctionnés par la FQSC en BMX au Québec pourra voir son nom retranché de la LAIBMX.

## CATÉGORIES DE CLASSIFICATION DE LA LAIBMX

### Athlète « excellence »

#### Athlètes « Excellence brevetés »

Ces athlètes sont déterminés par l'Association cycliste canadienne (ACC) en collaboration avec Sport Canada. Afin de bénéficier du support financier du Programme d'assistance aux athlètes de Sport Canada, les athlètes doivent rencontrer des standards de performance au niveau international dans une discipline olympique. Le principal support de ce programme aux athlètes concernés est, selon le brevet obtenu, une allocation mensuelle en vue d'assumer les dépenses reliées à l'entraînement et la compétition. Cette liste est établie une fois l'an, à la fin de chaque année. Le nombre d'athlètes « Excellence brevetés » est variable d'une année à l'autre.

#### Athlète «élite»

- Le secteur BMX de la FQSC compte trois (3) athlètes dans la catégorie «élite», soit: deux (2) hommes et une (1) femme.
- Ce nombre est invariable et ne tient aucunement compte du calibre des coureurs une année par rapport à l'autre.

#### Athlète «relève»

- Le secteur BMX de la FQSC compte cinq (5) athlètes dans la catégorie «relève», soit : trois (3) hommes et deux (2) femmes.
- Ce nombre est invariable et ne tient aucunement compte du calibre des coureurs une année par rapport à l'autre.

#### Athlète «espoir»

- Le secteur BMX de la FQSC compte six (6) athlètes dans la catégorie «espoir», soit : quatre (4) hommes et deux (2) femmes.
- Ce nombre est variable et peut tenir compte du calibre des coureurs une année par rapport à l'autre.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Les athlètes doivent accumuler des points selon leur classement et résultats lors de la dernière saison de compétition. Un système de pointage permettra de quantifier la saison de l'athlète (voir annexe 1). Le total des points accumulés permettra ainsi d'établir un rangement prioritaire. Seulement les athlètes qui auront fait parvenir leurs résultats selon la procédure précédemment décrite seront considérés. La sélection finale, par choix du comité, tiendra compte, en plus des différentes performances de l'athlète lors de la dernière saison, des éléments suivants :

- l'âge de l'athlète ;
- la régularité de ses performances ;
- le degré de compétitivité ;
- son potentiel d'accessibilité à l'équipe nationale en vue des Championnats du monde de l'année suivante ;
- son engagement pour l'entraînement (éthique de travail) et la compétition en BMX ;
- et son implication envers le programme de l'équipe du Québec.

## Classement et résultats requis pour fins de comparaison

Voici les classements et résultats selon la catégorie actuelle d'un athlète qui seront pris en compte pour la sélection des athlètes sur la LAIBMX 2012.

### Catégorie de coureur : Championnat 19-29 ans (homme et femme)

1. Sélection sur l'équipe nationale en vue des Championnats du monde
2. Performance aux événements internationaux canadiens
3. Performance aux Championnats canadiens
4. Classement UCI Nord-Américain en BMX
5. Classement national
6. Performance aux Championnats québécois

### Catégorie de coureur : Championnat 17-18 ans (homme et femme)

1. Sélection sur l'équipe nationale en vue des Championnats du monde
2. Performance aux Championnats canadiens
3. Performance aux événements internationaux canadiens
4. Les deux meilleures performances en Coupe Québec
5. Performance aux Championnats québécois

### Catégories de coureur: Challenge 10 à 16 ans (homme et femme)

1. Classement cumulatif de la Coupe Québec
2. Performance aux Championnats québécois
3. Les trois meilleures performances en Coupe Québec

## REMPACEMENT D'UN ATHLÈTE

- En cas de blessure ou de maladie qui empêcherait des athlètes d'obtenir des performances afin de les maintenir sur la LAIBMX, le CS statuera sur chacun des cas.
- Un athlète «excellence», blessé ou malade, qui perdrait son brevet de Sport Canada, verra son nom placé sur la liste «élite» en autant que le CS juge qu'il puisse accéder à nouveau à un niveau de compétitivité similaire à auparavant. Ceci est valide pour un an, après quoi il doit démontrer un niveau de performance justifiant son maintien sur la liste «élite» ou remonter sur la liste «excellence».
- Un athlète «élite» ou «relève», blessé ou malade, qui n'obtient pas de performance justifiant son maintien sur la liste, verra son nom placé sur la liste inférieure en autant qu'il satisfasse aux critères d'éligibilité et que le CS juge qu'il puisse accéder à nouveau à la liste supérieure. Ceci est valide pour un an, après quoi il doit démontrer un niveau de performance justifiant son maintien sur la liste ou remonter sur la liste «supérieure».
- Un athlète «espoir», blessé ou malade, qui n'obtient pas de performance justifiant son maintien sur la liste verra son nom retranché de la liste. Ceci est valide pour un an, après quoi il doit démontrer un niveau de performance justifiant son retour sur la liste «espoir».

## ANNEXE 1 – SYSTEME DE POINTAGE

### Points selon les sanctions de course et les cumulatifs de circuits

Pos.	UCI au Canada	Champ. canadiens	Classement Est du Can.	Champ. québécois	Cumulatif Coupe Qc.	Épreuve Coupe Qc.	Jeux du Québec
1	70	100	40	30	30	10	10
2	60	85	30	25	25	8	8
3	50	70	25	15	15	6	6
4	40	55	15	10	10	5	5
5	30	45	10	7	7	4	
6	25	35	5	4	4	3	
7	20	25	3	2	2	2	
8	10	15	1	1	1	1	
9	7	10					
10	4	6					
11	2	3					
12	1	1					

### Points selon le classement UCI Nord-Américain en BMX

Position UCI	Points
1-5	120
6-10	85
11-15	55
16-20	30
21-25	15
26-30	5

### Selon une sélection sur un projet de l'équipe nationale

Projet	Points
Sélection nationale	40

## ANNEXE 2 – EXEMPLE DE FORMULAIRE D'APPLICATION POUR LA LAIBMX

Prénom, nom : \_\_\_\_\_

Club : \_\_\_\_\_

Catégorie en XX : \_\_\_\_\_

Je m'engage à courir activement en BMX en XX : Oui Non

Je figure actuellement sur la liste d'athlètes identifiés dans un autre sport : Oui Non

Je serai inscrit dans un programme sport-études reconnu par la FQSC l'année prochaine ou je le suis déjà : Oui Non

### Résultats de la dernière saison

Sélection sur l'équipe nationale pour les Championnats du monde	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Coupe du Québec #1	
Classement UCI Nord-américain		Coupe du Québec #2	
Événement canadien UCI #1		Coupe du Québec #3	
Événement canadien UCI #2		Coupe du Québec #4	
Événement canadien UCI #3		Coupe du Québec #5	
Championnats canadiens		Coupe du Québec #6	
Championnats québécois		Coupe du Québec #7	
Classement Série de l'Est		Coupe du Québec #8	
Classement Coupe du Québec		Coupe du Québec #9	
Jeux du Québec		Coupe du Québec #10	
		Coupe du Québec #11	
		Coupe du Québec #12	
		Coupe du Québec #13	
		Coupe du Québec #14	

À renvoyer par courriel à [bmx@fgsc.net](mailto:bmx@fgsc.net) avant le XX.